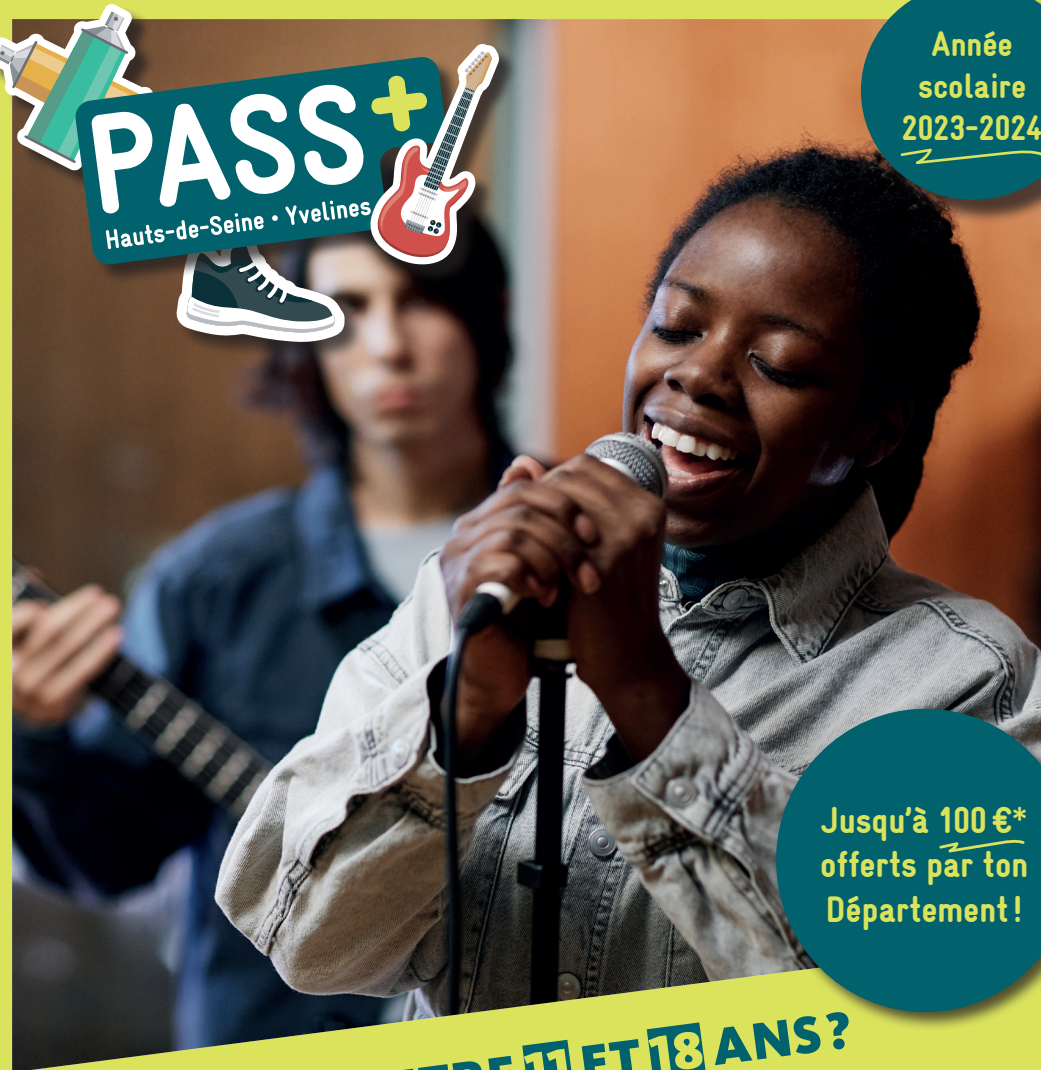


Année
scolaire
2023-2024

ACCÈS AUX SERVICES

- Dès validation de l'inscription Pass+
- Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire



POUR VOUS AIDER :

09 69 32 60 92
(numéro non surtaxé)

Du **lundi** au **vendredi**
de 9h à 19h



Inscriptions sur :
passplus.fr

Jusqu'à 100 €*
offerts par ton
Département!

TU AS ENTRE 11 ET 18 ANS? PLUTÔT CULTURE OU SPORT?

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.

>>> www.yvelines.fr
>>> www.passplus.fr



Yvelines
Le Département



* 80 € pour tous les jeunes
100 € sous conditions



Yvelines
Le Département

[yvelines.fr](https://www.yvelines.fr)



LE PASS+ C'EST QUOI ?

- Un dispositif gratuit, valable de la 6^e à la majorité
- Une aide financière pour les activités extrascolaires
- Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...)

POUR QUI ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine de la 6^e à la majorité
- Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

BONS PLANS

Une offre de bons plans pour des événements culturels et sportifs dans les Yvelines et Hauts-de-Seine.



AIDE FINANCIÈRE CULTURE-SPORT

Le Pass+ est une aide financière comprenant deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les familles décident de répartir cette aide financière entre la culture et le sport :

- pour tous les jeunes : 60€ et 20€
- pour certains jeunes* : 80€ et 20€

* Jeunes boursiers ou suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance



COMMENT L'OBTENIR ?

- Créez votre compte sur passplus.fr
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- **Documents obligatoires pour les 15-18 ans** : justificatif d'âge et justificatif de domicile ou certificat de scolarité
- **Document facultatif** : notification de bourse ou attestation de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

NOUVEAUTÉ 2023/2024

100% dématérialisé pour plus de simplicité !

- Règle ton activité directement depuis ton compte Pass+ grâce au virement ou l'impression de ton ticket Pass+
- Inscrit avant le 1^{er} juin 2023 ?
Tu peux toujours utiliser ta carte auprès des organismes affiliés

La carte est supprimée pour les nouveaux inscrits à partir du 1^{er} juin 2023

